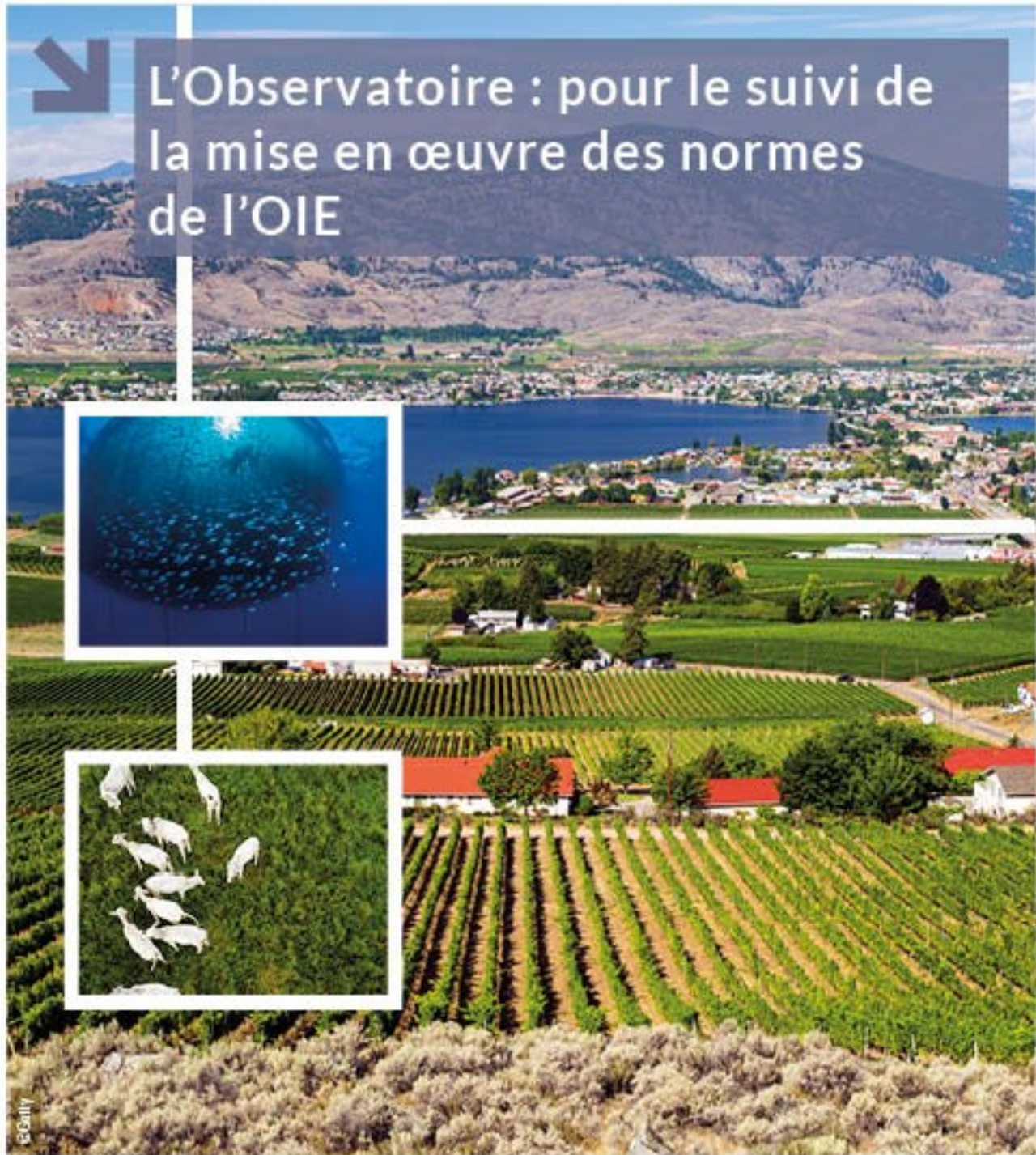


PANORAMA

Cahier thématique



↘ L'Observatoire : pour le suivi de la mise en œuvre des normes de l'OIE

PERSPECTIVES

DOSSIER

AUTOUR DU MONDE

Le suivi de l'application des normes et de leur pertinence est une préoccupation croissante des organisations internationales, en témoigne le Partenariat des organisations internationales lancé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2014. Plusieurs organisations internationales se sont d'ailleurs dotées d'un mécanisme, tel que l'Observatoire de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), leur permettant d'avoir une vue globale de l'application de leurs normes. D'autres exemples sont présentés ci-après.

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) soumet ses normes à un examen systématique tous les cinq ans au minimum. Les organismes de normalisation nationaux doivent répondre à une enquête dont les résultats sont informatisés et traités dans une base de données spécifique. À l'issue de ce processus, la pertinence de la norme est discutée et elle peut être modifiée – voire supprimée [1].

L'Organisation internationale du travail (OIT) dispose d'un [mécanisme d'examen des normes \(MEN\)](#) opérationnel depuis 2015, assuré par un groupe de travail tripartite (gouvernements/employeurs/salariés). Celui-ci se réunit annuellement pour examiner les normes correspondant aux thématiques choisies et leur attribuer un statut : « à jour », « appelant de nouvelles actions en vue de maintenir une pertinence continue et future » ou « dépassée ». Ce travail doit aboutir à des recommandations et à des mesures de suivi concrètes assorties de délais de mise en œuvre.

Le Secrétariat de la [Convention internationale pour la protection des végétaux \(CIPV\)](#) s'est également doté d'un mécanisme, appelé [IRSS \(Implementation Review and Support System\)](#), qui intervient tous les trois ans. Son but est double : identification des obstacles à l'application des normes et renforcement des capacités [2].

Si l'Observatoire de l'OIE n'en est qu'à sa phase pilote, il suscite déjà un vif intérêt de la part des autres organisations internationales, qui sont attentives à son évolution en ce qui concerne son fonctionnement et sa gouvernance, points déterminant l'efficacité de son action. Une initiative française similaire, au sein du [Codex Alimentarius](#), présentée lors du [32^e Comité du Codex sur les principes généraux \(CCGP32\)](#), témoigne de cet intérêt.

D'autres articles parus dans ce numéro de *Panorama* sauront également vous intéresser, notamment :

- Kruse H. & El Haffar F. (2021). – [Améliorer le suivi de l'utilisation des normes du Codex.](#)
- Nersisyan A. & Shamilov A. (2021). – [Le suivi de la mise en œuvre des normes de la Convention internationale pour la protection des végétaux \(CIPV\).](#)
- Pilichowski E. (2021). – [Coopération internationale en matière de réglementation : comment mieux faire face aux défis mondiaux.](#)
- [Affronter ensemble les crises mondiales : une meilleure réglementation pour de meilleurs résultats. 8^e Réunion annuelle des Organisations internationales.](#)

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3283>

PERSPECTIVES

▶ OPINIONS ET STRATÉGIES

Apprendre de l'expérience des autres organisations internationales

MOTS-CLÉS

#enseignement, #norme internationale, #Observatoire de l'OIE, #organisation internationale, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Services vétérinaires.

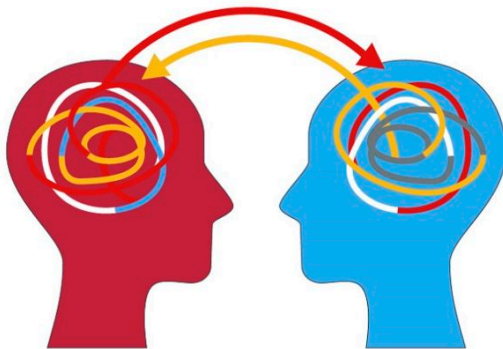
AUTEURS

Céline Pinsard⁽¹⁾, Lorraine Bourgasser⁽¹⁾, Géraldine Coronado Pertriaux⁽¹⁾, Karine Bertholon⁽¹⁾, Gilles Goulu⁽¹⁾ & Elisa Rapenne⁽¹⁾

(1) Groupe d'étude des politiques publiques (GEPP), [École nationale des services vétérinaires – France vétérinaire international \(ENSV-FVI\)](#) [VetAgro Sup](#), Marcy-l'Étoile (France).

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© Getty Images

RÉFÉRENCES

1. Organisation internationale de normalisation (ISO) (2019). – [Guidance on the systematic review process in ISO](#).
2. Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) (2013). – [Le IPCC Implementation Review and Support System \(IRSS\)](#).

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 329 centres d'expertise scientifique et 13 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int